

ABONNEMENT.

SABONNEMENT : Un an 30 fr. Six mois 16. Trois mois 8. Poste : Un an 35 fr. Six mois 19. Trois mois 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Août 1879.

Chronique générale.

CE QU'ILS ONT FAIT ET CE QU'ILS FONT.

Il paraît que, depuis deux ans, ils n'ont rien fait, ou à peu près. Que non-seulement ils n'ont pas réalisé, mais qu'ils n'ont même pas abordé une seule des réformes qu'ils promettent depuis sept ans. Où en est, demandent les radicaux, le droit de réunion ? Où en est le droit d'association ? Où en est la liberté de la presse ? Où en sont tant de questions utiles ou dangereuses ? Et nous, nous demanderons : Où en sont les traités de commerce ? Où en est la paix publique ? Où en est la liberté de conscience ? Hélas ! les radicaux ont autant raison que les conservateurs. La majorité républicaine opportuniste a passé toute l'année dernière à invalider les députés de la minorité, et, cette année, en dehors du coup d'Etat du conseil d'Etat, de la loi avortée contre les Jésuites, et de la réduction du traitement des évêques, on peut dire qu'elle n'a rien fait. Nous oublions quelque chose : elle a réussi à faire voter le retour à Paris. Voilà une réforme qui va satisfaire les industries qui chôment et le commerce qui ne va pas ! Cette installation au Palais-Bourbon et au Luxembourg a été la principale préoccupation de nos législateurs, et la fête donnée par M. Gambetta, le grand événement de la session. Et le cabinet ? Parlons-en. Le cabinet est tout entier au bonheur de vivre. Il a échappé à la mort comme par miracle. C'est à l'ambition de M. Jules Simon qu'il doit de jouir en paix de quatre mois de vacances. Et nos gouvernants vont continuer à vivre, au jour le jour, jusqu'à la rentrée, allant qui sur le bord de la mer, qui à la chasse, qui n'importe où. Le bon temps que les vacances pour un ministre embarrassé ! Ah ! bons radicaux, vous vous demandez ce qu'ils ont fait, les opportunistes ? Et vous trouvez qu'ils n'ont rien fait ! Et vous demandez encore ce qu'ils font ! Eh, parbleu ! ils cherchent à ne pas perdre l'équilibre.

UNE LETTRE DE M. RIANI

La lettre suivante a été remise par l'honorable M. Riani à M. le préfet de la Seine, en séance du conseil municipal, le 8 août 1879. Cette lettre revendique avec fermeté les droits des pères de famille, et contient une énergique protestation contre la proscription inique dont sont victimes les Frères et les Sœurs qui dirigent, avec un admirable dévouement chrétien, les écoles congréganistes : Monsieur le préfet, Malgré la protestation que j'ai fait entendre au conseil municipal dans sa séance

du 7 août, contre la suppression de toute nouvelle école congréganiste, vous venez de prendre des arrêtés d'expulsion contre les Frères et les Sœurs des établissements qu'ils dirigeaient, à la satisfaction de toutes les familles, boulevard de l'Hôpital, rue du Moulin-des-Prés, rue Pajol, rue Cavé, rue Pelleport.

Vous tenez à pousser jusqu'au bout une œuvre de passion que le public considère comme détestable. Je vous en prie, Monsieur le préfet, ne fermez pas les yeux à l'évidence du mouvement de l'opinion qui s'est manifestée le 3 août. Ma personnalité, le quartier de l'Europe ne sont rien ici : seule, la Liberté d'Enseignement que vous supprimez est en jeu.

Tandis que vous affirmez de jour en jour ne vouloir la liberté que pour vous et pour vos doctrines, le Peuple, croyez-moi bien, veut la liberté pour tout le monde.

Vos persécutions : il les désapprouve. Il commence à trouver que ces mots : Liberté, égalité, fraternité, ne sont que duperie, puisque vous bannissez de vos arrêtés, comme le conseil municipal bannit de ses délibérations, et que vous confisquez à votre profit seul, les idées qu'ils représentent.

Vos arrêtés d'expulsion sont de véritables arrêts de proscription. La proscription : le peuple n'en veut pas. Et il vous le fera de nouveau connaître, à son heure, comme il vous l'a déjà signifié dimanche dernier.

Monsieur le préfet, je vous adjure encore, au nom de la liberté du père de famille, de mettre un terme à une persécution que rien ne justifie : car elle atteint des hommes dignes de tous les égards, et qui, toujours, dans tous les temps, sous tous les régimes, sont restés étrangers à la politique, uniquement absorbés qu'ils étaient par leur dévouement à l'enseignement des enfants du peuple.

Veillez agréer, etc. Signé : F. RIANI, Conseiller municipal.

Voici le texte de la lettre par laquelle M. Blanqui a accepté la candidature dans la 1^{re} circonscription de Bordeaux :

Citoyens, Une des principales intentions des électeurs de Bordeaux, en m'honorant de leur mandat, était d'obtenir une amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations politiques encourues depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 31 mai 1871.

Ce but n'ayant pas été atteint et restant toujours le même pour les électeurs, vous voulez bien m'offrir une seconde candidature.

Je l'accepte. BLANQUI.

La Marseillaise publie la lettre suivante adressée aux électeurs de Bordeaux :

Citoyens, Un groupe de citoyens socialistes du vingtième arrondissement de Paris, en réunion privée, prie les électeurs de Bordeaux de ne pas se laisser abattre par les palinodies et les balivernes opportunistes, et les engage à redoubler de courage, d'énergie, pour faire ressortir une fois de plus de l'urne le nom du vénérable Blanqui. Blanqui

trionphant, c'est le principe de la Révolution sociale progressant.

Donc, citoyens bordelais, à l'œuvre, et vous aurez bien mérité du socialisme.

Vive la République démocratique et sociale !

Voici la substance d'une circulaire que le ministre de l'intérieur a adressée aux préfets :

Le ministre rappelle que, lors de la dernière réunion des assemblées départementales, il avait enjoint à ses fonctionnaires de l'ordre administratif de faire, au nom du gouvernement, les plus expresses réserves sur la légalité des vœux qui pourraient être émis.

Il fait remarquer que, si les questions de l'enseignement sont du domaine des conseils, le gouvernement ne pourrait prendre en considération qu'il devrait même annuler les vœux contre les lois Ferry, qui empruntent aux circonstances un caractère absolument politique sortant, par cela même, des attributions des conseils.

Il est douteux que tous les conseils généraux se conforment à de pareilles injonctions.

On dit que le silence gardé par le préfet de la Seine quand M. Ulysse Parent s'est fait honneur, en plein conseil municipal, d'avoir fait partie de la Commune, a causé un véritable scandale à l'Elysée.

La rectification insignifiante que M. Parent a faite au conseil municipal n'aurait pas été trouvée suffisante par M. Grévy.

Le dernier courrier de Nouméa a apporté au ministre de la marine de nouvelles propositions du commandant de notre colonie pénitentiaire au sujet de grâces et de commutations de peines à accorder à des déportés.

Un décret sera très-prochainement soumis par le garde des sceaux.

Nous lisons dans une correspondance parisienne :

Tous les renseignements qui arrivent de la province constatent la bonne impression produite par la dernière lettre de M. le comte de Chambord. Non-seulement les esprits libres, disposés à se rallier à la monarchie, comme étant le seul moyen de salut pour la France, ont été heureux de voir le chef de la Maison de Bourbon montrer, contrairement aux calomnies propagées, sa résolution de régner, mais en même temps faire preuve de volonté énergique, qualité qui, suivant des préventions mal fondées, manquait aux Bourbons. La volonté d'un roi intelligent et honnête homme, voilà ce qui est demandé par la nation.

Une personne qui arrive d'Allemagne me dit que la lettre de M. le comte de Chambord a été considérée comme un événement important, mais sur lequel les journaux ont cru devoir observer une grande réserve. A ma question : « Cette réserve est-elle recommandée par le gouvernement allemand ? » mon interlocuteur m'a répondu : « Je ne le crois pas ; autant que j'ai pu juger en causant avec des journaliers d'outre-Rhin, ils ne comprennent

pas bien la lettre, s'inquiètent des motifs qui l'ont inspirée et ont peur de s'égarer en se lançant dans des appréciations de fond. » Mais il reste ceci, que les journaux allemands les plus favorables à la République française critiquent beaucoup moins cette lettre qu'ils ne l'eussent critiquée naguère.

Un haut diplomate russe, qui était récemment à Paris, disait que, dans le monde diplomatique, l'on parlait sérieusement du retour du comte de Chambord, comme de la seule solution possible aux embarras européens. Un membre de la diplomatie a écrit une brochure à ce sujet, indiquant le rétablissement en France de la monarchie nationale comme le seul moyen de détruire ou au moins de paralyser les menées subversives de la démocratie.

Il y a, en ce moment, entre M. Jules Simon, ses amis et les groupes des gauches, une lutte acharnée qui ressemble beaucoup à celle des Girondins et des Dantonniens ; nous verrons le dénouement à la fin de l'année ; espérons qu'il ne sera pas aussi tragique. Le sénateur M. Laboulaye tient contre M. Jules Ferry un langage très-acerbe. Il lui reproche d'avoir désorganisé le ministère de l'instruction publique, et d'avoir affolé les esprits et ouvert ainsi la porte à une inévitable réaction contre l'Université.

Nous croyons savoir qu'aucun des ministres n'assistera à l'inauguration de la statue du colonel Denfert à Belfort. Un délégué du ministre de la guerre, seul, prendra part à la manifestation de la reconnaissance nationale envers un soldat qui a su faire son devoir au jour du danger. Le gouvernement paraît vouloir éviter toute occasion qui pourrait créer une agitation quelconque sur nos frontières de l'Est.

Il se confirme que M. Gambetta est en défiance du général Gresley, à qui il reproche de ne pas lui assurer suffisamment le dévouement républicain des généraux chargés des commandements supérieurs.

Au sujet de l'élève René Doumic, voici ce qu'on écrit à la Gazette de France :

La Gazette de France, qui a publié avec tant d'exactitude le récit de l'incident du concours général, n'apprendra pas sans intérêt le fait suivant : L'élève exaspéré qui a si courageusement crié : Vive le Roi ! a été privé des nombreux prix qu'il avait obtenus à son lycée et auxquels il avait droit. Bien plus, prévoyant que ses camarades feraient à son nom un accueil sympathique, on a jugé à propos de passer sous silence ses plus beaux succès. Nous devons ajouter que ses amis, révoltés de ce procédé sommaire, ont vivement protesté contre cette inique suppression. — Trois témoins oculaires.

Le peintre Alexandre Hesse, élève de Gros, officier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut, vient de mourir à l'âge de 73 ans. Il travaillait encore beaucoup et préparait un Jugement dernier pour le prochain salon.

Les Chambres ont voté, quelques jours avant leur séparation, une loi d'une importance considérable qui va être appliquée prochainement, et dont les résultats auront une portée très-étendue : nous voulons parler de la loi de réorganisation des commissions administratives des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance.

La loi que les Chambres ont votée il y a quelques jours exclut d'abord des commissions administratives le curé, que la loi de 1873 avait fait membre de droit. Les commissions seront composées, à l'avenir, du maire et de six membres renouvelables, dont deux élus par le conseil municipal et quatre nommés par le préfet.

L'élection des nouvelles commissions va se faire très-prochainement, en vertu des arrêtés que vont prendre les préfets, d'après les instructions du ministre de l'intérieur.

Le premier résultat sera d'exclure 45,039 curés, qui faisaient, de droit, partie de ces commissions, à savoir : 43,509 dans les bureaux de bienfaisance, et 1,524 dans les hôpitaux et hospices.

Le changement portera ensuite sur les cinq autres membres renouvelables de chaque commission, soit, en tout, sur 75,465 membres.

Il y a en France 43,500 bureaux de bienfaisance secourant, d'après la dernière statistique, 4,279,936 individus, et ayant un revenu annuel de 44,989,845 fr. Il y a, en outre, 4,524 hôpitaux ou hospices disposant d'un revenu annuel de 400,948,600 francs.

On voit par là de quelle importance est le changement, la révolution accomplie par la nouvelle loi.

Nous recevons de Londres d'intéressants détails sur le départ du *Faraday*, le navire qui va poser le nouveau câble français entre Brest et New-York :

« Nous ne saurions vous dire combien nous avons été ému en assistant à cette belle cérémonie. On ne trouve pas dans sa vie, deux fois, des occasions qui vous procurent la satisfaction d'être attaché à une grande œuvre nationale. Aussi sentions-nous nos sentiments patriotiques se relever, en songeant qu'avec l'appui de quelques amis on pouvait arriver à créer une entreprise si puissante pour l'avenir de notre pays.

« Nous sommes donc partis, hier matin, pour Woolwich ; nous y sommes arrivés à neuf heures. Tous les ateliers marchaient encore, aussi avons-nous pu les visiter et admirer ces magnifiques usines en pleine activité.

« A midi, tout s'est arrêté, parce que la ville de Woolwich, qui compte 400,000 habitants, était tout entière venue sur le bord de la Tamise pour assister au départ du *Faraday*. M. Pouyer-Quertier, l'éminent promoteur de cette grande entreprise, était venu assister à cette imposante cérémonie.

« Nous sommes montés à bord à onze heures et nous avons visité tout le navire et tout le chargement jusque dans ses plus petits détails. Nous avons vu embarquer le complément de ce qui était nécessaire pour l'équipage : bœufs, vaches, moutons, cochons, poulets, canards, etc.

« Une fois tout préparé pour soutenir l'alimentation de 240 hommes d'équipage pendant six semaines ou deux mois, on a enfin donné le signal du départ.

« Alors les appareils à vapeur se sont mis en marche pour lever les six ancrs qui retenaient le *Faraday* immobile. Puis, cela fait, deux vapeurs sont venus pour faire tourner ce colosse, qui n'a pas moins de 365 pieds de long, 52 pieds de large et 50 pieds de profondeur.

« La manœuvre s'est parfaitement exécutée, et l'immense vaisseau s'est mis majestueusement en marche.

« Les cent mille voix du rivage se sont élevées pour lancer leurs hurrahs dans les airs ; l'équipage du *Faraday* est monté dans les vergues pour leur répondre, et cela a duré ainsi une heure. Le *Faraday* saluait à coups de canon et avec le drapeau français au grand mat.

« Un moment après nous passions devant les mousses de l'Ecole navale de Woolwich, qui se sont mis à pousser des hurrahs frénétiques.

« Puis chaque ponton et chaque navire saluait le grand colosse. Les chapeaux et

les mouchoirs s'agitaient, les pavillons s'élevaient : c'était magnifique, c'était émouvant ! Il semble que chacun comprend la valeur qu'emporte le navire. C'est 20 millions de francs qui flottent dans cette immense coque qui va traverser l'Océan, emportant le produit le plus étonnant de l'industrie, et l'avenir et la richesse d'une grande entreprise. »

Etranger.

ANGLETERRE. — La guerre du Zoulouland étant finie, il s'agit de prendre des précautions contre une possible alerte dans l'avenir. Il y a d'abord le côté militaire de la question dont sir Garnet Wolseley aura à s'occuper, la démission de lord Chelmsford ayant été acceptée. D'après les dernières informations, la plupart des chefs indigènes ont abandonné Cetiwayo et mis bas les armes. La résistance des Zoulous peut donc être considérée comme brisée, du moins pour le moment. La tâche des colonnes volantes que sir Garnet Wolseley envoie dans toutes les directions est ainsi devenue assez facile.

Après la pacification du Zoulouland, il faudra régler la question des rapports futurs de ce pays avec l'Angleterre. L'annexion pure et simple ayant été jugée impraticable, il paraît que le gouvernement songe à partager le Zoulouland entre plusieurs chefs dont les jalousies mutuelles neutraliseraient la puissance agressive des tribus indigènes. Ce programme serait d'ailleurs conforme aux vues de sir Garnet Wolseley qui a compris la nécessité de ménager les forces militaires de l'Angleterre dans ces régions. Les chefs cafres, se surveillant et se dénonçant réciproquement, épargneront à la Grande-Bretagne des milliers de vies et des millions de livres sterling.

ITALIE. — L'association républicaine universelle de Rome a fait placarder dans cette ville, pendant la nuit de mardi à mercredi, une proclamation du comité déclarant Garibaldi traître à la patrie.

Ces affiches ont été enlevées le matin par la police romaine, mais pas encore assez tôt pour qu'elles n'aient été lues.

ALLEMAGNE. — La Gazette de Cologne reçoit de Metz une correspondance d'après laquelle l'empereur séjournera trois jours dans cette ville au mois de septembre et descendra à l'hôtel de la préfecture.

L'empereur sera accompagné d'une suite nombreuse ; il visitera les champs de bataille situés dans le voisinage de la ville.

TURQUIE. — On écrit de Roustchouk :

Le mur d'enceinte de notre ville est en démolition, conformément aux prescriptions du traité de Berlin.

Celle des forts détachés, au nombre de dix, dont la plupart ont été construits pendant la guerre, est confiée à un entrepreneur particulier.

Les travaux sont à peine commencés et s'effectuent avec une extrême lenteur. Le mécanisme gouvernemental commence à fonctionner dans ce pays, et les différents rouages qui le composent ne sont pas encore régulièrement agencés. Il n'existe pas encore de journal officiel dans la principauté.

Le ministère bulgare vient d'adresser à la nation un manifeste. L'application des lois constitutionnelles, la tranquillité à l'intérieur, des relations sympathiques avec les puissances de l'Europe, tel est le programme que se propose de suivre le gouvernement du prince Alexandre I^{er}.

Les mouvements d'évacuation des derniers régiments de l'armée d'occupation s'opèrent avec la plus grande régularité.

Voici textuellement la partie importante du manifeste des ministres dont nous venons de parler :

« Le ministère croit de son devoir d'annoncer qu'il prendra toutes les mesures possibles pour assurer la paix et pour prévenir les désordres dans la Principauté ; il s'occupera sans retard de l'organisation intérieure, et, dans ses rapports avec les puissances étrangères, voisines ou éloignées, il cherchera à mériter leurs sympathies.

« Pénétré de la plus profonde reconnaissance, qu'il partage avec le peuple entier, pour les nations qui ont contribué à délivrer la Bulgarie de la servitude, il aura à cœur, en même temps, de montrer que la population bulgare est digne de la sympathie de l'Europe.

» Pour mettre à exécution ce programme, le ministère, en suivant la voie que S. A. lui ouvrira, compte sur l'aide et le patriotisme du peuple bulgare, et est convaincu qu'il mènera à bon terme l'œuvre de progrès et de civilisation qu'il entreprend. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le résultat de la course de fond donnée par le Véloce-Club de Saumur, hier dimanche :

Parcours : 29 kilomètres.

1^{er}, Lemon Hart, de Saint-Florent, a mis 4 heures 46 minutes.

2^o, Albert Delaunay, de la Menitrué, a mis 4 heures 47 minutes.

3^o, Ernest Roland, de Saumur, a mis 4 heures 49 minutes.

4^o, Alcide Marche, de Saumur, a mis 4 heures 29 minutes.

5^o, Alzard, non placé.

C'est un résultat étonnant, si l'on considère que, quoique la route fût boueuse, les premiers arrivés ont obtenu une vitesse d'environ 6 lieues à l'heure.

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif. — Le public est prévenu qu'à partir de ce jour, des CARTES D'ENTRÉE AU CARROUSEL (tribunes de la ville) qui sera donné par l'École de cavalerie, le lundi 25 août courant, à 3 heures de l'après-midi, seront, comme les années précédentes, distribuées à la Mairie, bureau du secrétariat, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et en dernier lieu le jour même du carrousel, de 8 heures du matin à midi.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 août 1879.

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire,
COMBIER.

MAIRIE DE SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES.

L'assemblée de Saint-Clément-des-Levées aura lieu cette année, au bourg de ladite commune, le dimanche 17 août courant.

Le soir, un feu d'artifice sera tiré sur la Loire par M. A. Vincent, d'Angers.

Les marchands étalagistes y trouveront, gratuitement, comme les années précédentes, place et protection.

C.-D. HARAN, maire.

A Rennes, à Angers, à Tours et dans d'autres localités, on a demandé aux jeunes gens qui se présentaient au baccalauréat, d'indiquer dans quel établissement ils avaient étudié. Il y a là une violation de la loi de 1850. Celle-ci a aboli le certificat des études que l'on cherche à rétablir ainsi d'une façon détournée.

L'ouverture de la chasse aura lieu le 7 septembre prochain dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres.

Partout on prévoit une année médiocre pour la chasse. Le gibier à plume est rare ; beaucoup de couvées n'ont pas réussi.

Le Journal de Maine-et-Loire a reçu la lettre suivante :

Il y a dans l'arrondissement de Saumur une petite commune (200 habitants) qui est dénuée de toutes ressources, la commune de Noyant. L'an dernier, M. Huel, sous-préfet de Saumur, avait dit à M. le maire de Noyant : « Faites donc quelques efforts, » et nous vous donnerons un secours pour la construction d'une mairie-école. »

M. Huel fut changé. M. le maire de Noyant vint trouver, au printemps, M. le nouveau sous-préfet Demangeat, et lui rappela humblement le secours promis à la commune :

« Vous n'êtes pas républicains à Noyant, » lui répondit l'ex-dragon de l'Impératrice, « vous n'avez rien ! » Le ton sur lequel cela était dit n'admettait pas de réplique.

La construction de la mairie-école fut donc ajournée.

A quelque temps de là, M. le maire de Noyant eut occasion de dire à M. le sous-préfet que sa commune avait besoin d'un nouveau garde-champêtre :

« Surtout qu'il soit républicain, » dit M. Demangeat, « républicain tel quel (sic), » et nous l'acceptons ; sinon, non ! »

« Mais venez donc alors, Monsieur le sous-préfet,

» en chercher un vous-même, car nous n'en avons pas. »

Telles sont les aventures de M. le sous-préfet Demangeat avec la commune de Noyant.

M. le maire a cependant présenté un candidat aux fonctions de garde-champêtre. — Ce candidat sera-t-il agréé ? On se le demande ici. Nous croyons que la sous-préfecture se livre à une enquête minutieuse. Voyez un peu l'effet, si le candidat allait se dire républicain... et ne pas l'être, ce qui arrive encore par le temps qui court ! Quel péril pour les 200 habitants de Noyant et pour la République !

Agréé, etc.

X.

Cette anecdote est reproduite par un journal de Paris, qui ajoute :

« M. Demangeat est l'ancien sous-préfet de Pontivy, qui se signala contre les catholiques du Morbihan avec un zèle républicain tendant à faire oublier ses services dans le régiment des dragons de l'Impératrice. »

POITIERS.

Une bataille au Palais de Justice. — Une scène aussi ridicule que comique se produisit lundi au Palais de Justice de Poitiers, entre deux et trois heures de l'après-midi.

Un homme sur le retour, marié depuis peu à une jeune femme, l'un et l'autre peu gratifiés de dame Nature, se promenaient dans la salle des Pas-Perdus, en attendant le résultat d'une affaire pendante devant le tribunal correctionnel, lorsqu'un cours de la conversation un peu bruyante que les époux entretenaient avec des connaissances, la dame, dans le feu de la démonstration, — elle se croyait sans doute à la barre, — frappa si fort sur le bras de son mari, que le parapluie de celui-ci se partagea en deux parties, le manche allant frapper un promeneur au visage, et les baleines et l'étoffe se reposant en forme de parachute sur l'échine d'un voisin.

Le mari, en homme prudent, et ne voulant pas de scandale, s'empressa de faire des excuses aux personnes atteintes, en ramassant les restes de son riffard ; mais l'affaire ne devait pas finir ainsi et les deux conjoints se gratifièrent réciproquement d'aménités les plus vulgaires ; le tapage fut tel, que le président du tribunal invita le gendarme de service à faire cesser le tapage.

Naturellement, le gendarme s'acquitta de sa mission en mettant dehors les deux époux.

Mais ceux-ci, une fois au grand air, recommencèrent à s'injurier de plus belle et ne tardèrent pas à en venir aux mains, à tel point qu'il fallut cette fois l'intervention d'un sergent de ville pour séparer les combattants.

LE MANS.

On lit dans la Chronique de l'Ouest :

« L'avant-dernière nuit, vers minuit et demi, un maréchal-des-logis d'artillerie traversait la place des Halles accompagné de deux de ses amis et se dirigeant vers le quartier de cavalerie, lorsqu'il fut injurié par quatre individus, fins fleur de la voyoucratie mancelle.

« Tu fais le fanfaron parce que tu as un sabre, lui crièrent-ils ; mais tu n'es qu'un feignant, et si tu n'avais pas de sabre tu ne serais pas si insolent ! »

« Le sous-officier déboucla son ceinturon, remit son sabre entre les mains d'un de ses amis, et s'adressant à ses interlocuteurs :

« Je n'ai plus de sabre maintenant, leur dit-il, vous pouvez venir si vous l'osez. »

« Un des voyous se jeta sur lui ; mais, d'un coup de poing bien appliqué, le maréchal-des-logis l'envoya rouler sur le trottoir.

« Un second saisit le sous-officier à bras-le-corps et parvint à le renverser sous lui ; mais le maréchal-des-logis se dégaya promptement et corrigea d'importance son malencontreux adversaire. Quant aux deux autres, quelques horions les allongèrent à côté de leurs deux compagnons. Ils étaient, paraît-il, fort mal accommodés, car le sol était rougi de leur sang.

« Un cinquième assaillant se présenta encore, mais l'un des deux civils qui accompagnaient le sous-officier en fit son affaire et le nouveau venu eut le même sort que les premiers.

« Après ces exploits dignes d'être célébrés dans un poème épique, le vaillant maréchal-des-logis qui s'était si lestement débarrassé de ses quatre agresseurs, remit tranquille-

ment son ceinturon et son sabre et reprit le chemin de la caserne avec la conscience tranquille d'un homme qui a fait bonne et prompte justice d'une inqualifiable attaque qu'il n'avait nullement provoquée.

» Ses adversaires contrits s'éloignèrent de leur côté, honteux comme des renards qu'une poule aurait pris.

» On nous dit que, deux ou trois nuits avant cette scène, une rixe avait eu lieu au même endroit et que les acteurs de cette précédente aventure s'en étaient allés les vêtements en lambeaux.

» Il serait bien à désirer que, pour éviter le retour de pareils scandales, on rétablît sur la place des Halles un poste de police, dût-on pour cela augmenter le nombre des sergents de ville dont le courage et l'activité sont dignes d'éloges, mais dont l'effectif est trop faible pour permettre d'exercer en même temps, sur tous les points de la ville, une surveillance efficace.

» Nous sommes convaincus que le chef aussi honorable qu'intelligent de notre police municipale et ses dévoués collaborateurs sont entièrement de notre avis. »

Fontenay-le-Comte (Vendée) vient de perdre son centenaire. Il s'appelait Louis-Philomène Lucas, et avait cent neuf ans révolus. Il y a un mois, il bêchait encore son jardin, et est mort presque subitement.

Ancien voltigeur de la garde du premier Empire, il était décoré de la Légion d'Honneur, et revêtait son uniforme, les jours de revue du 137^e, en garnison dans cette ville.

Avant de mourir, il a témoigné le désir d'être enseveli dans ses vieux habits de soldat.

Les honneurs militaires lui ont été rendus.

Publications de mariage.

Vincent-Marie Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, et Marie-Joséphine Rullier, sans profession, de Doué.

Louis-Marie Oger, sellier, et Mathilde Dudé, lingère, tous deux de Saumur.

Joseph-Marie Fournier, coiffeur, de Saumur, et Séraphine-Anne Freslon, sans profession, de La Flèche.

Charles-Emile Thommeret, ferblantier, et Blanche Domergue, sans profession, tous deux de Saumur.

Paul-Etienne Cormier, meunier, de Saumur, et Caroline-Ernestine Tenain, cultivatrice, d'Épieds.

Jules Remy, cultivateur, et Louise Couléard, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

François Queyon, jardinier, et Perrine-Jeanne Meslet, domestique, tous de Saumur.

Conseil d'arrondissement de Saumur.

SESSION DE 1879.

L'an 1879, le 17 juillet, le Conseil d'arrondissement de Saumur, convoqué par M. le Sous-Préfet, s'est réuni à la Sous-Préfecture à 1 heure 1/2 de l'après-midi.

Étaient présents : MM. le comte Hector, Lambert-Lesage, Haran, Guionis, Besnard, Bizoullier et Girard.

Étaient absents : MM. d'Achon et Bineau.

M. le Sous-Préfet expose au Conseil que, par décret de M. le Président de la République, les conseils d'arrondissement doivent se réunir aujourd'hui pour la première partie de leur session dont la durée est fixée à cinq jours.

Il rappelle qu'aux termes de la loi du 13 juillet 1870, le Conseil doit élire lui-même son bureau à chaque session.

Il est procédé immédiatement à cette élection.

M. le comte Hector est élu président, et M. Haran est désigné comme secrétaire pour la présente session.

M. le Sous-Préfet dépose alors sur le bureau les différents dossiers qui lui ont été remis par les chefs de service.

Contributions indirectes.

M. le président donne lecture au Conseil du relevé présenté par M. le Sous-Directeur des Contributions indirectes de l'arrondissement des produits perçus et constatés sur les contributions indirectes pendant les premiers mois de l'année 1879, comparés aux premiers mois de l'année 1878.

Il résulte de ce tableau que le premier trimestre de cette année présente déjà une augmentation de 27,521 fr. 47, malgré la suppression de quelques impôts, notamment celui des huiles qui produisait annuellement 6,300 fr.

Les causes de cette augmentation sont signalées dans le rapport de M. le Sous-Directeur.

Contributions directes.

M. le président donne lecture au Conseil de la situation sommaire du recouvrement des contri-

butions directes et des frais de poursuite au 30 juin dernier.

Il résulte de cette situation que les rôles émis jusqu'au 30 juin 1879 s'élèvent, pour les 4 contributions directes, à..... 1,775,806

Au 30 juin 1878, ils s'élevaient à... 1,766,453

Soit une augmentation de..... 9,353

Cette augmentation provient des centimes extraordinaires votés par les communes formant la réunion des perceptions de Montreuil-Bellay et du Puy-Notre-Dame.

La lecture de ce rapport intéresse vivement le Conseil qui remercie M. le Receveur des finances de la communication.

Télégraphie et Postes.

Le Conseil prend connaissance et remercie M. le Directeur de sa communication sur les résultats de son service depuis le 1^{er} janvier dernier.

Dans son rapport, M. le Directeur des Postes et Télégraphes fait remarquer la défectuosité de l'installation des bureaux pour ces deux services. Le Conseil s'associe pleinement au vœu qu'il émet pour que des changements soient opérés dans l'aménagement des bureaux, tant dans l'intérêt du public que pour la sécurité du Directeur.

Instruction primaire.

M. le président donne lecture au Conseil de l'exposé de la situation de l'instruction primaire pour l'année 1878, par M. l'Inspecteur de l'arrondissement.

Il est heureux de constater que ce service est toujours à la même hauteur des besoins et s'améliore chaque année par suite de la bonne direction qu'il reçoit.

Poids et Mesures.

Le Conseil constate que ce service se fait toujours régulièrement et donne de bons résultats.

On ne se sert plus que d'instruments de pesage et mesurage conformes au système légal. Tous les instruments actuellement en usage sont d'une rigoureuse exactitude et donnent toute garantie au public.

Le Conseil est heureux de constater que le nombre de visites imprévues opérées par le Vérificateur a été plus grand que celui des années précédentes, et il espère que les visites inopinées produiront un bon résultat.

Ponts et Chaussées.

M. le président donne lecture au Conseil du rapport de M. l'Ingénieur en chef du département.

Ce rapport se divise en divers paragraphes qui sont successivement examinés.

Le Conseil émet le vœu que des trottoirs et des bordures de trottoirs soient établis à bref délai sur la route départementale n° 12.

Le Conseil émet le vœu que la route n° 10 allant de la route nationale 160 au point dit du Rochel-ler soit prolongée jusqu'à la route n° 7 de Neuil à Vihiers. Le parcours à classer n'est environ que de 6 à 700 mètres.

Service vicinal.

Le Conseil émet également le vœu que le chemin n° 78 soit redressé au point dit de la Croix-des-Caunières, commune de Brigné. Ce redressement consisterait à suivre directement par la Pichardière et la Raguenière.

Le Conseil exprime le désir qu'une étude soit faite à ce sujet.

Le Conseil émet le vœu que le chemin partant du chemin d'intérêt commun n° 64 près Saint-Just, passant par le pont de Gastines, le Goudray-Macouard, Courchamps, le Mihervé, et allant aboutir à Montfort au chemin d'intérêt commun n° 63, soit classé d'intérêt commun, et demande également la construction du chemin rural qui existe entre le Mihervé et Montfort.

Le Conseil émet le vœu que le chemin vicinal ordinaire de Doué à Nueil par Bigal soit classé d'intérêt commun, et qu'un pont soit construit sur le Layon, près Bigal.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur le projet de classement d'un embranchement du chemin d'intérêt commun n° 67, près la gare de Martigné.

Considérant que les communes intéressées, à l'exception de Tigné, ont rejeté ce projet, le Conseil ne prend pas cette demande en considération.

Le Conseil émet le vœu que le chemin vicinal n° 1 d'Allonnes, allant à la Breille et à Courléon, soit classé d'intérêt commun.

Le Conseil approuve le tableau des propositions présentées pour la fixation des contingents que les communes doivent fournir en 1880 pour les chemins de grande communication. Il approuve également les projets de budget portant création des ressources vicinales pour les diverses communes de l'arrondissement.

Chemins de fer.

Le Conseil émet le vœu qu'il soit établi un che-

min de fer de Saumur à Cholet, passant par Vihiers. Cette ligne traverserait un pays très-productif et déshérité de voies ferrées.

Le Conseil exprime le désir qu'il soit déclaré d'utilité publique, et qu'il soit classé dans le premier réseau, conformément au vœu exprimé par le Conseil général à sa session du 24 avril 1879.

Le Conseil émet le vœu que, maintenant que la ligne du chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers appartient à l'Etat, il soit fait une diminution de prix, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. La raison est qu'aujourd'hui le prix est supérieur à celui des grandes Compagnies.

Sur la demande de M. Bizoullier, le Conseil émet le vœu que la ligne du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir passe par Allonnes, la Breille, Vernueil et Vernantes, et qu'une gare soit établie vers la Marinière, commune d'Allonnes. Cette commune, la plus importante de toutes celles qui seront desservies par ce réseau, fournira, à elle seule, un transit très-important : 5 à 6,000 hectolitres de vin, autant d'hectolitres de pommes de terre, des céréales, du chanvre, et, par ses carrières de tuf, d'abondants matériaux de construction.

Le Conseil, s'appuyant sur une délibération prise par le Conseil municipal de Saumur au mois de juin dernier, demande avec instance que le dépôt de poudre et de dynamite établi au château de Saumur soit transporté ailleurs.

La sécurité de la ville tout entière est menacée par cet établissement situé au milieu même de Saumur.

Service de la Loire.

Sur la demande de M. Haran, le Conseil renouvelle le vœu déjà exprimé pour la consolidation de la levée du chemin de fer entre Saint-Martin-de-la-Place et Saumur. Cette levée a été emportée en 1866 par l'inondation de la Loire et a été cause de la rupture immédiate de la grande levée, route nationale n° 152, située à une très-petite distance. Cette levée de chemin de fer ayant été réparée de suite dans de mauvaises conditions, donne chaque année, pendant les grandes crues de la Loire, de telles inquiétudes, que les populations de la Vallée sont sans cesse sur le qui-vive, cette année surtout où les grandes crues du fleuve ont été successives et sans interruption pendant tout l'hiver et même au printemps. Il serait à désirer et même indispensable que l'Etat consentît à distraire de son grand projet de 6 millions pour la surélévation et la consolidation de la levée de la Loire, la somme nécessaire pour la consolidation de cette levée du chemin de fer s'avancant dans la Loire entre Saint-Martin-de-la-Place et Saumur.

Il existe, du reste, à ce sujet un projet fait par M. Couet, sous-ingénieur et ingénieur de la Loire à Saumur.

Le Conseil d'arrondissement remercie le Conseil général de Maine-et-Loire d'avoir émis un vœu dans ce sens à sa séance du 21 avril 1879.

Sur la demande de M. Bizoullier, le Conseil émet le vœu que les travaux projetés pour la consolidation et l'exhaussement de la levée de la rive droite de la Loire, dont le montant s'élève à 6,397,000 fr., soient déclarés d'utilité publique et commencés le plus tôt possible par fractions dans les endroits les plus faibles, afin d'éviter aux habitants du val de l'Authion les préjudices très-importants dont ils sont menacés chaque année par les inondations.

Le Conseil renouvelle le vœu déjà exprimé pour que M. le Préfet de Maine-et-Loire et le Conseil général veuillent bien se préoccuper de la grave question de l'arrachage des arbres complantés sur le talus, vers la Vallée de la grande levée de la Loire, route nationale n° 152, projet reculé seulement jusqu'en 1880, grâce aux pétitions des vingt-deux communes du val de l'Authion, et au vœu exprimé par le Conseil général dans sa séance du 25 août 1873 et années suivantes, ainsi qu'aux nombreuses démarches faites alors auprès de M. le ministre.

Les grandes inquiétudes des populations pendant tout cet hiver, leurs terrains et leurs maisons inondées par les neiges et les eaux pluviales qui ne pouvaient pas s'écouler de la Vallée, à cause de la grande élévation de la Loire pendant tout l'hiver, leur font craindre encore de plus grands désastres. Ils supplient M. le Préfet et le Conseil général de ne pas laisser passer l'échéance inquiétante de 1880 sans prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'arrachage des arbres en question.

Le Conseil renouvelle le vœu déjà émis pour que le bac de Cunault à Saint-Clément-des-Levées, placé aujourd'hui à l'extrémité de ses limites, soit remonté au milieu de ses limites afin de faciliter les populations de Trèves pour se servir de la nou-

velle gare de chemin de fer à Saint-Clément-des-Levées.

Une enquête a été faite et est favorable à ce projet. Ce bac a existé autrefois là où on le demande.

Le bail du passeur expirant le 31 décembre 1879, le Conseil croit utile de demander ce changement pour cette époque, afin d'éviter toute indemnité à accorder au passeur actuel.

Depuis deux ans, le passage direct, c'est-à-dire sans débarquer sur une île entre deux rives, pouvait se faire en passant par le petit bras de Loire dit le Rigolet, qui n'a pas été encombré par les sables des grèves et est par conséquent resté navigable.

Le Conseil d'arrondissement remercie le Conseil général de s'être préoccupé de cette question à la séance du 23 avril 1879.

Le Conseil émet le vœu que le nettoyage des herbes de l'Authion soit fait dans des saisons convenables pour l'écoulement des eaux. Ce travail est en retard cette année.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur la demande de la commune de Passavant en diminution de contributions mobilières. Le Conseil renouvelle le vœu déjà émis pour appuyer cette demande auprès du Conseil général.

Sous-Préfecture.

Le Conseil émet le vœu qu'il soit ajouté 500 fr. aux 4,000 fr. alloués au traitement des employés de la Sous-Préfecture de Saumur. Cette somme de 4,000 fr. n'est pas en rapport avec l'importance de la Sous-Préfecture qui est de 1^{re} classe, et est complètement insuffisante, vu la cherté de la vie à Saumur.

Le fonds d'abonnement alloué aux Sous-Préfectures de 2^e classe est au moins de 4,000 fr.; pour plusieurs il est de 4,500 fr.

Depuis très-longtemps, le Conseil constate le très-mauvais état dans lequel se trouve le bâtiment affecté à la Sous-Préfecture de Saumur. Les murs, qui sont très-humides et salpêtrés, rendent les appartements malsains et peu habitables.

Le Conseil émet le vœu qu'il soit fait des études, soit pour acquérir un autre hôtel, ce qui serait possible actuellement dans de bonnes conditions, soit pour améliorer et assainir le bâtiment actuel, ce qui lui semble difficile.

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, M. le président déclare la séance levée.

CONSEILS ET RECETTES.

Par ces temps de chaleurs, les orages sont imminents d'un moment à l'autre. Nous croyons donc être utile à nos lecteurs en leur signalant les précautions générales à prendre pour éviter certains accidents auxquels peut donner lieu la foudre.

Il ne faut pas fermer hermétiquement les croisées, comme cela se fait généralement à l'approche d'un orage accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre, mais les laisser assez entrouvertes pour donner libre passage au fluide électrique, s'il venait à frapper votre demeure. Il ne faut pas non plus se tenir devant les croisées, ni dans les couloirs, ni devant la cheminée pendant un orage.

Si vous êtes surpris au dehors, tenez-vous au milieu de la route, à égale distance des arbres des deux côtés. Si c'est dans un champ, réalez-y. Si vous êtes en voiture et que votre cheval prenne peur aux coups de la foudre, descendez, et en le tenant par la bride, tournez-le du côté opposé à celui d'où vient l'orage. Et, en quelque lieu que vous soyez, résignez-vous à être trempé jusqu'aux os, plutôt que de chercher un abri dangereux.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,

Dame BERNARD, accoucheuse,

à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvais digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Tauxier; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^o CLERY
 à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
0 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	9 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 23 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 49.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81 50	25	0	Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	373 75		1 25
3 % amortissable	81 45		0	Crédit Foncier, act. 500 f.	865			Crédit Mobilier esp.	118		5
4 1/2 %	114 60		10	Obligations foncières 1877	385			Société autrichienne	587 50		15
5 %	116 25		0	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514		1	Crédit Foncier	567 50		5	Orléans	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338		0	Crédit Foncier d'Autriche	662 50		0	Paris-Lyon-Méditerranée	382 25		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516 50		50	Est	730		5	Est	382		
— 1865, 4 %	529 50		1 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1158 75		1 25	Nord	387 50		
— 1869, 3 %	408		0	Midi	860		2 50	Ouest	383 50		
— 1871, 3 %	405		0	Orléans	1500		15	Midi	381		
— 1875, 4 %	525		0	Ouest	790		1 25	Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1876, 4 %	533 75		23	Compagnie parisienne du Gaz	1295		5	Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3130		0	C. gén. Transatlantique	563		5	Canal de Suez	376		
Comptoir d'escompte	860		10								
Crédit agricole			0								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 56 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, express omnibus (s'arrête à Angers).
3 — 32 — — —
7 — 15 — — —
10 — 37 — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — omnibus.
9 — 40 — — —
12 — 40 — — soir, express omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COMPAGNIE des EAUX MINÉRALES RÉUNIES

(Société anonyme en formation)
CAPITAL: 2.500.000 FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION:
 M. Emile GALLET, O. *, président.
 M. Antonin d'AGIOUT, *.
 M. Auguste CAILLE.
 M. COULOMB, ph^e de 1^{re} classe.
 M. CONSEILLANT, O. *.
 M. Germain DELAVIGNE, *.
 M. SPILLER, O. *.
 Direct-médical: M. le D^r CABROL, C. *

La Souscription sera ouverte du 7 au 14 août inclusivement

A la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT
 7, rue Lafayette, à Paris,
 et dans ses succursales des départements.

A ANGERS, chez M. QUARTIER,
 24, rue du Port-de-l'Ancre.

ON VERSE:

En souscrivant	50	} 500 francs
A la répartition	75	
Le 20 octobre 1879	125	
Le 20 janvier 1880	125	
Le 20 avril 1880	125	

Les Souscripteurs de Titres entièrement libérés jouiront du droit de préférence et d'une bonification de 10 francs par action.

La Société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de diverses Stations d'eaux minérales, et entre autres du magnifique Hôtel et Etablissement de bains de Salins (Jura), ainsi que du grand hôtel de la *Délécieuse*, à Vals; de 5 Sources sises à Vals (Ardèche), des 2 Sources ferrugineuses dites du Pradel, de celle du Volcan d'Aizac, près Vals, la plus riche en fer et en manganèse de toutes les eaux connues, et de Corneto (Italie).

Les bénéfices que la Compagnie est appelée à réaliser se répartissent comme suit entre les trois Stations d'eaux minérales qu'elle possède:

Etablissement de Salins	110,000 f.
Eaux de Vals, Pradel et Volcan	330,000 »
Eaux de Corneto	30,000 »
Total	470,000 f.

A déduire: publicité et frais divers

Net

équivalent à un revenu de 14 pour 100, soit 70 francs par action.

Ce revenu est susceptible de doubler au bout de peu d'années, par suite de la qualité des eaux et du chiffre des dépenses appliqué à la publicité, pour en étendre la vente et la renommée. Reposant sur une garantie immobilière importante, puisque les immeubles seuls ont coûté près de 2 millions, et sur une industrie sûre et éprouvée, les actions de la **Compagnie des Eaux Minérales Réunies**.

sont destinées à tripler ou quadrupler de valeur, comme celles de la *Société des Eaux de Vichy*, qui, émises à 500 francs, sont cotées actuellement au-dessus de 2,000 francs. (415)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 45.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M^e DUFOUR.

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage, AVEC CAVE ET GRENIER Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (417)

A LOUER

PRÉSENTMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

MM. BEISSAT FRÈRES, rue Saint-Jean, demandent le suite un garçon de magasin.

OUVERTURE DE LA CHASSE

Le Comptoir Général d'Intermédiaire offre à MM. les chasseurs de leur envoyer gratuitement et franco son magnifique Album d'armes et fournitures de chasse, avec facilités de paiement, à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. Une surprise aussi agréable qu'inattendue est réservée à tous ceux qui en feront la demande. Adresser les lettres à M. l'Administrateur délégué, 38, boulevard Saint-Marcel, à Paris.

On demande des représentants pour la vente dans toutes les communes de France. Bonnes remises.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

FROMAGES FRAIS

Crème double.

FROMAGES FAÇON GOURNAY

Frais et raffinés.

Arrivages: Les Dimanches, Mardis et Jendis.

Maison GUY-ROBIN, marchand de comestibles, à Saumur. (404)

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

UN HOMME et UNE FEMME mariés demandent une place, le mari comme cocher et valet de chambre, la femme comme lingère et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

57, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1875.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

6 PCS MONTRES

avec très-belles chaînes, cylindre, 8 rubis. Magnifique boîte double cuvette avec chaîne coulants, 11 fr. Remontoirs simili-or ou simili-argent, 15 fr.; avec mise à l'heure mécanique, 22 fr. Montres argent 8 rubis, qualité extra, boîte et cuvette argent, très-fortes, 25 fr. Montres or, double cuvette or, 1^{re} qualité, depuis 60 fr. Toutes nos montres, sans exception, sont garanties deux ans. Réparations de pièces compliquées garanties deux ans. Envoi franco contre mandat-poste ou contre remboursement. La maison s'engage à rembourser tout achat qui ne conviendrait pas. Atelier d'horlogerie MOMIGNY et DAUTEN, 13, rue Maubeuge, Paris.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon-soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 25, rue de Lille, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
UN AN: 12 FR. — SIX MOIS: 7 FR. — TROIS MOIS: 3 FR. 50.	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorée et imprimée sur papier de luxe.
	UN AN: 25 FR. — SIX MOIS: 13 FR. 50. — TROIS MOIS: 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 25, rue de Lille, à Paris.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.